



Tout d'abord, les 3 Organisations Syndicales Représentatives, CFE-CGC, CGT et FO tiennent à réaffirmer leur volonté et leur détermination pour une reprise de la société FAI.

La première condition de succès de cette reprise est la solidité du plan d'affaires. C'est pourquoi nous demandons à avoir communication au plus tôt (et si possible dès demain) de ce plan d'affaires et, impérativement avant le 15 décembre, des lettres d'intention et de tout autre document officiel attestant des engagements de Punch et de ses futurs clients.

La seconde condition est celle de la nature du schéma juridique retenu dans le cadre de cette reprise. Nous réaffirmons notre exigence que le PSE avant la reprise soit géré et financé par Ford, schéma défendu également par les services de l'Etat.

Par ailleurs, le repreneur potentiel, la société Punch demande la signature d'un accord de principe sur un accord de performance collective et sur les engagements pris par les différentes parties prenantes.

Or, nous estimons que les délais impartis pour négocier cet accord sont trop courts et que les informations en notre possession (plan produits, lettres d'intention, acceptation du schéma juridique...) sont insuffisantes pour garantir la négociation d'un tel accord.

C'est pourquoi nous demandons une prolongation de ces délais pour pouvoir aboutir.

A ce stade, nous marquons notre accord pour un gel des salaires sur 3 ans.

Nous déplorons que le groupe Ford laisse aussi peu d'activité pendant la phase de transition, contribuant ainsi à accroître les exigences du repreneur.

C'est pourquoi nous demandons la tenue de réunions avec toutes les parties prenantes : Ford, Punch, Etat et collectivités locales et nous.